



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 avril 2025
(Date de convocation 7 avril 2025)

Délibération N° 20250410 – 1

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, M. Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville
Mme Viviane Torné : procuration à M. Jean-François Rabaud
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration donnée M. Alexandre Pujo-Menjouet

Secrétaire de séance : Mme Aurore Ville

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;
Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;
Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Campan ;
Vu son rapport de présentation ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et quitte la salle.

M. Thibaut MAURIN, est désigné Président de séance.

M. Thibaut MAURIN, propose aux membres de l'assemblée de se prononcer sur le CFU 2024 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Campan et dont la présentation vient d'être faite.

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Campan,
- arrête le Compte Financier Unique 2024 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Campan comme suit :

➤ **Budget principal**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 386 829,79	2 953 391,77	5 340 221,56
	Recettes réalisées (1)	B	887 720,86	2 996 489,01	3 884 209,87
	Restes à réaliser	C	197 257,00	0,00	197 257,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 714 260,84	4 275 738,26	5 989 999,10
	Dépenses réalisées (1)	E	638 132,72	2 403 577,10	3 041 709,82
	Restes à réaliser	F	194 317,07	0,00	194 317,07
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	249 588,14	592 911,91	842 500,05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-672 568,95	1 322 346,49	649 777,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-422 980,81	1 915 258,40	1 492 277,59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	2 939,93	0,00	2 939,93
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-420 040,88	1 915 258,40	1 495 217,52

➤ **Budget annexe de l'eau**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	609 422,83	479 521,86	1 088 944,69
	Recettes réalisées (1)	B	553 937,43	422 897,04	976 834,47
	Restes à réaliser	C	25 957,00	0,00	25 957,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	355 432,63	574 448,98	929 881,61
	Dépenses réalisées (1)	E	231 202,29	496 920,59	728 122,88
	Restes à réaliser	F	44 054,70	0,00	44 054,70
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	322 735,14	-73 923,55	248 811,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-253 980,20	94 927,12	-159 063,08
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	68 744,94	21 003,57	89 748,51
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-18 097,70	0,00	-18 097,70
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	50 647,24	21 003,57	71 650,81

➤ **Budget annexe du lotissement le clos du Haillas**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	158 839,00	154 430,00	313 269,00
	Recettes réalisées (1)	B	4 419,20	10 598,31	15 017,51
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	154 420,00	154 430,00	308 850,00
	Dépenses réalisées (1)	E	10 598,17	10 598,31	21 196,48
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-6 178,97	0,00	-6 178,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-4 419,00	0,00	-4 419,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-10 597,97	0,00	-10 597,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-10 597,97	0,00	-10 597,97

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

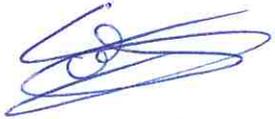
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Date affichage : 17/04/25

Fait pour extrait conforme
Le Président de séance
Et les membres de l'assemblée,



P. Bell



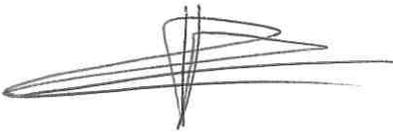
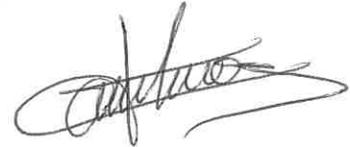
P/C.F



Beyelle



J Rabaud
P. Liviens Tourré
J Rabaud



Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20250410-20250410-01-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025